

Le risque
d'**inondation**
sur l'**Agglomération**
de **Nevers**

Prévoir :
C.R.I.S.T.A.L.
Prévenir :
les P.P.R.I.

Sommaire

- 1 **Prévoir : C.R.I.S.T.A.L. Prévenir : les P.P.R.I.**
- 3 Une culture du risque à développer
- 4 Une réglementation pour une meilleure prévention
- 5 Le PPRI de Imphy
- 6 Le PPRI de Chevenon
- 7 Le PPRI de Sermoise
- 8 Le PPRI de Coulanges-lès-Nevers
- 9 Le PPRI de Saint-Eloi
- 10 Le PPRI de Nevers
- 11 Le PPRI de Challuy
- 12 Le PPRI de Gimouille
- 13 Le projet de PPRI sur Saincaize-Meauce
- 14 Le PPRI de Marzy
- 15 Le PPRI de Fourchambault
- 16 Le PPRI de Garchizy
- 17 Le PPRI de Germigny-sur-Loire

Crédits Photos

Photographies Hubert Couprie

Photographies Pascal François

Photographies Jean-Pierre Ferrand

Photographies et archives Minea

Bibliographie

Loire Moyenne - Recherche documentaire Minea sur l'histoire - avril 2002

Travaux de l' Equipe pluridisciplinaire plan Loire grandeur nature - avril 2004

Plan de sauvegarde communal de la ville de Nevers

Annexes

Rapport EGRIAN sur l'analyse du risque de rupture des levées (EGR_350_RAP_001)

Les repères de crues à Nevers (EGR_180_INF_Inventaire des repères de crues)



Une culture du risque à développer

C.R.I.S.T.A.L., un réseau de surveillance des crues

Un réseau de télémesures : réseau « C.R.I.S.T.A.L. » (Centre Régional de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire) créé en 1993 permet de centraliser les données hydrologiques à la DIREN de Bassin à Orléans et de fournir les éléments de calcul au Service de Prévision de Crue (SPC). Celui-ci met en vigilance les préfets des différents départements qui relaient l'information auprès des maires.

Ce réseau permet également d'assurer la gestion du barrage de Villerest.

Le Plan Loire Grandeur Nature

Le Plan Loire Grandeur Nature est lancé en 1994 par Michel Barnier. C'est un plan global d'aménagement de la Loire visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

Mieux vivre avec le fleuve

La sensibilisation aux risques et l'entretien des levées sont de nouveau à l'ordre du jour. Cependant, le maintien d'un espace de liberté pour le fleuve avec ses champs d'expansion doit permettre à la fois de mieux gérer l'écoulement des crues et assurer la sauvegarde de la biodiversité.

Les Ligériens doivent réapprendre à vivre avec les crues et s'y préparer car leur retour est inévitable.



Débâcle de 1963



Crue de 2003 à Appremont



Nevers Plage Edition 1910



Crue de 1983 à Nevers

Une réglementation pour une meilleure prévention

Préserver des vies, réduire les coûts

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est un outil mis en place par l'Etat destiné à préserver des vies humaines et à réduire les dommages causés par une inondation. Il s'appuie essentiellement sur des règles d'urbanisme et de construction, dans les zones recouvertes par les plus hautes eaux connues (PHEC).

Deux grandes zones réglementaires dans un PPRI

Cartographique et réglementaire, le PPRI délimite des zones qui sont chacune pourvues d'un règlement:

- La zone A, correspondant aux secteurs peu ou pas urbanisés, et ses quatre subdivisions A1, A2, A3, A4 classant l'aléa de faible à très fort.
- La zone B, correspondant aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain, et ses trois subdivisions B1, B2, B3 d'aléa allant de faible à fort.

Les PPRI sur l'adn

Les communes de l'Agglomération de Nevers dépendent de trois PPRI différents:

- Le PPRI du Val du bec d'Allier- Val de Givry en ce qui concerne les communes de Germigny, Garchizy et Fourchambault.
- Le PPRI de l'Allier aval pour la ville de Saincaize, actuellement à l'état de projet.
- Le PPRI du val de Nevers en ce qui concerne les communes de Sermoise, Challuy, Nevers et Coulanges.



PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

VAL DU BEC D'ALLIER VAL DE GIVRY

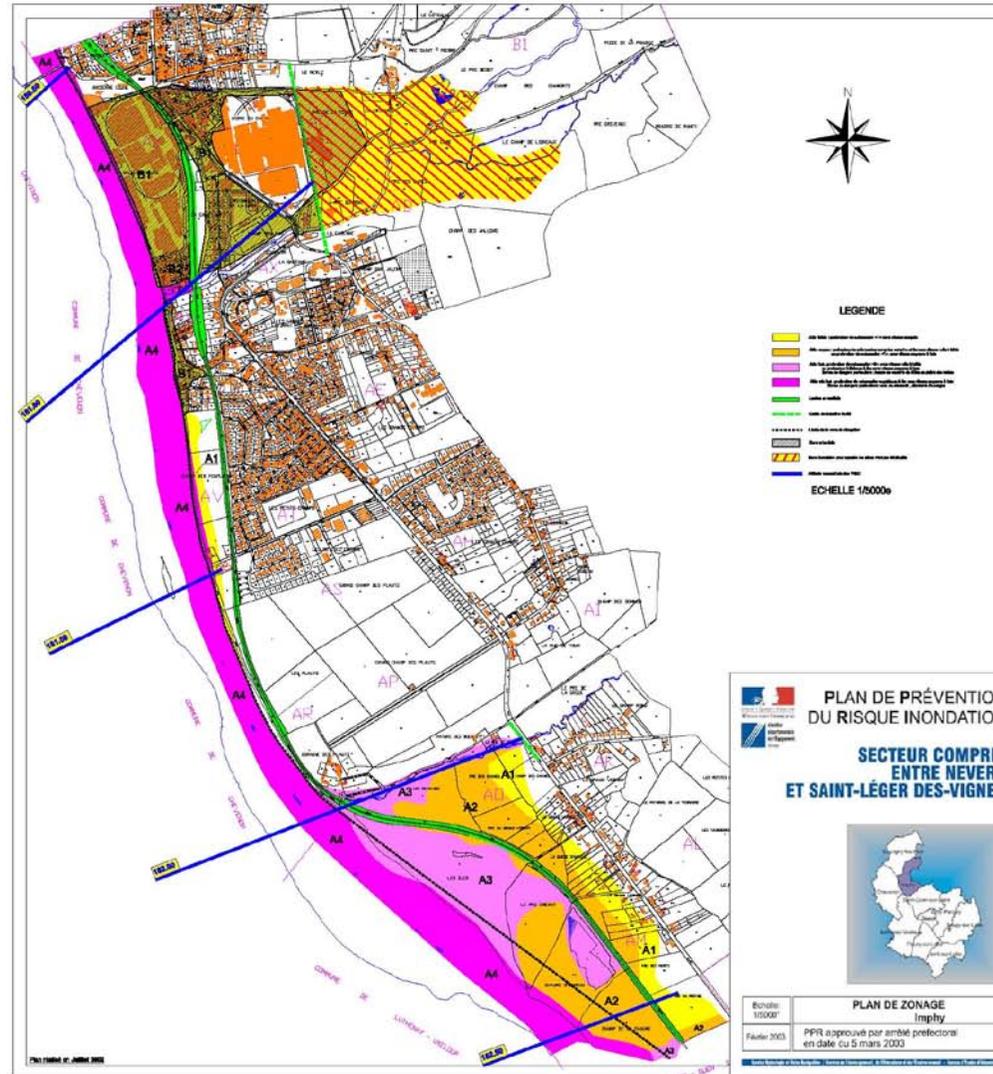


Echelle: 1/5000°	PLAN DE ZONAGE Germigny sur Loire
Juillet 2002	PPR approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 août 2002

Service Hydrologie et Voles Navigables / Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement - Bureau d'Étude d'Urbanisme



Le PPRI de Imphy



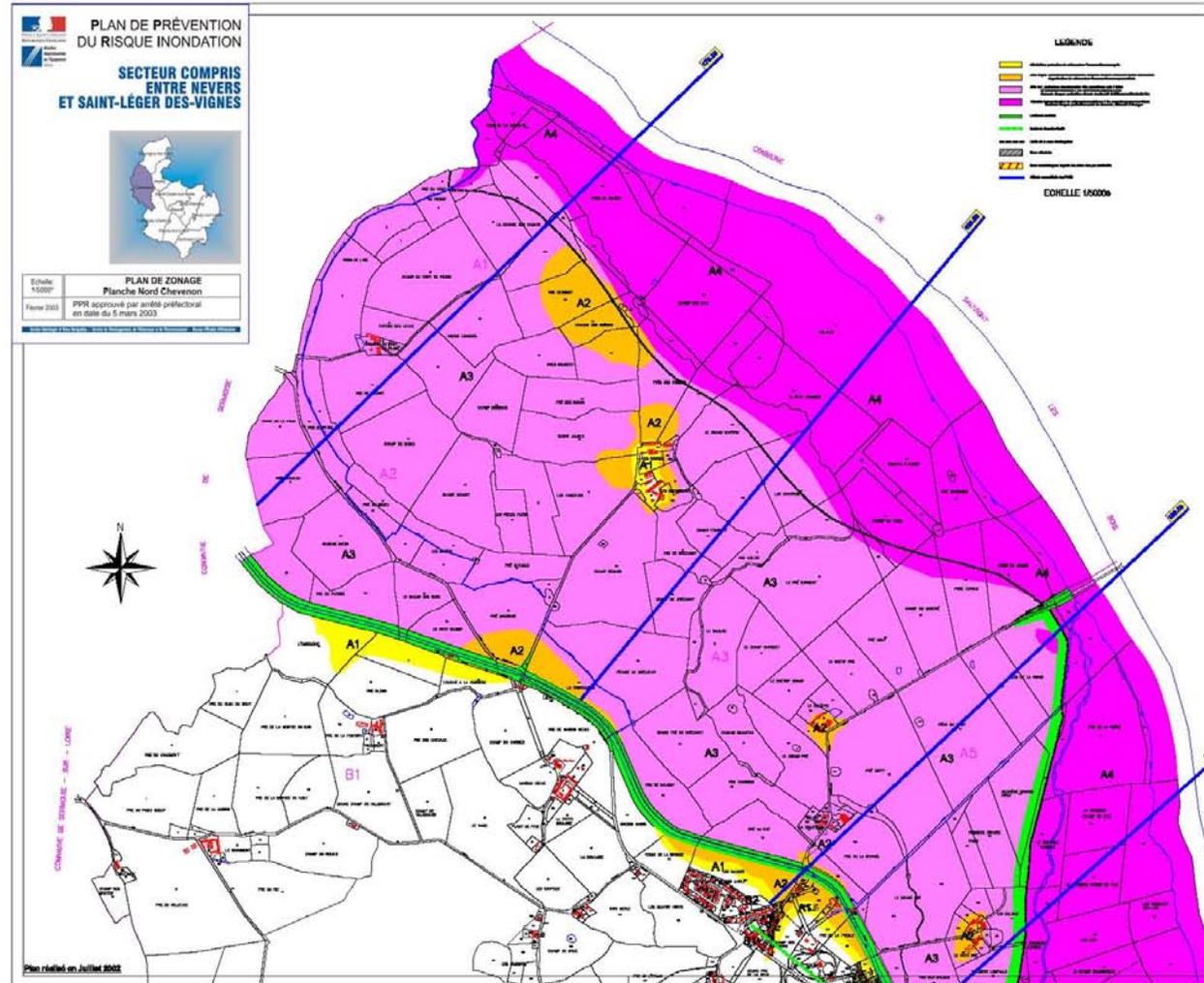
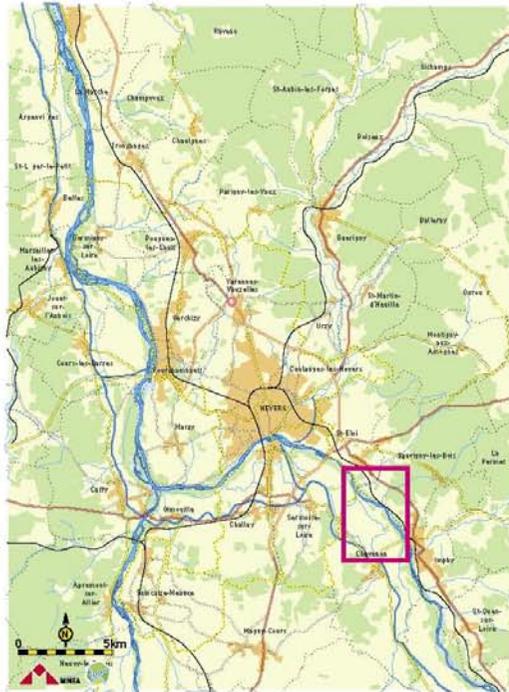
La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Etude EGRIAN - Diagnostic
 EGR_400_PREA0 - module 7 - PPRI Cristal - Novembre 2007
 Cécile Bouillet - Minea

Le PPRI de Chevenon



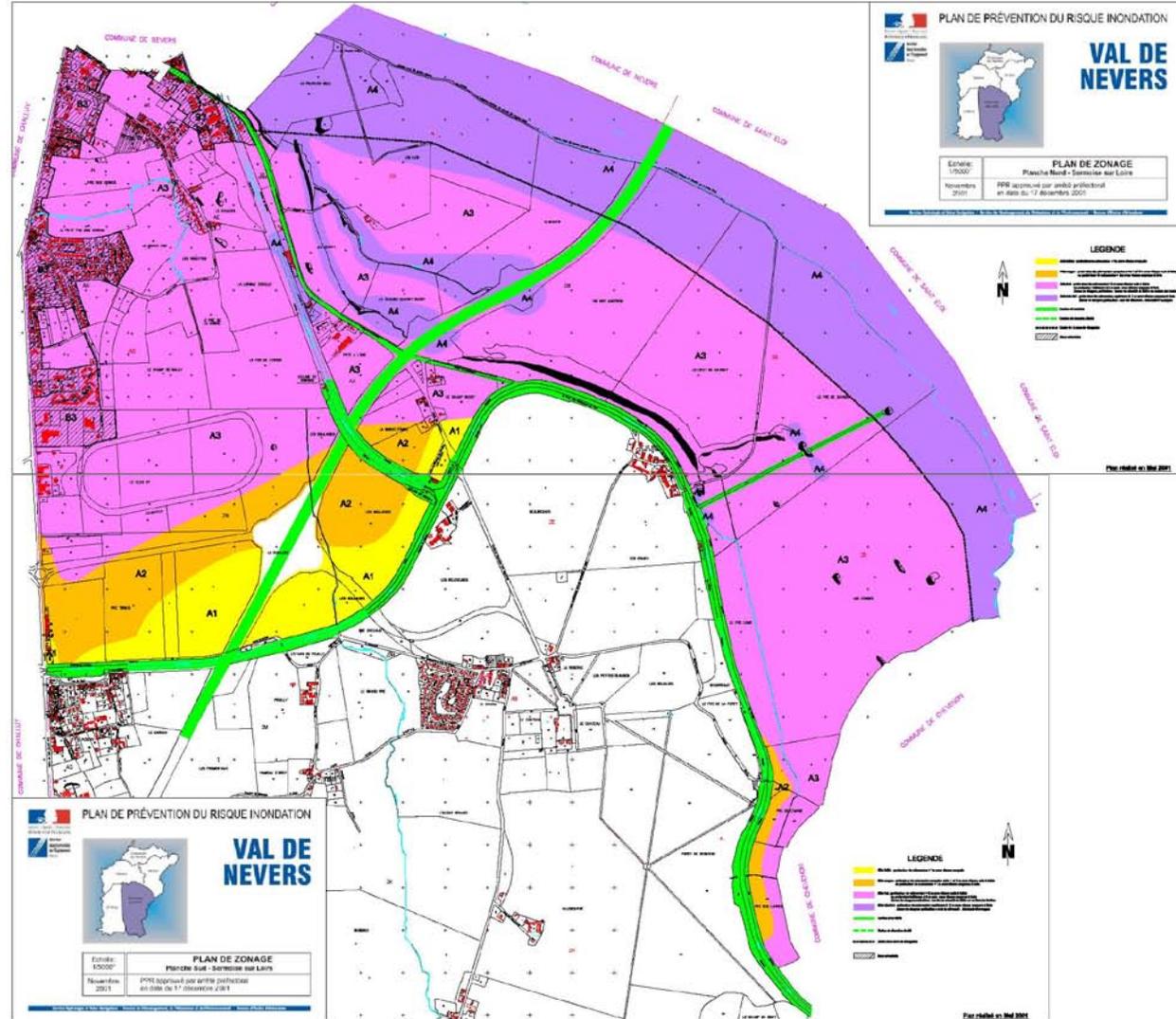
La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Etude EGRIAN - Diagnostic
 EGR_400_PREAD - module 7 -PPRI Cristal - Novembre 2007
 Cécile Bouillet - Minea

Le PPRI de Sermoise



Le val de Sermoise est un val endigué rive gauche, jusqu'au canal latéral au droit du « Crêt de Savigny ».

Il est traversé par le remblai de l'A77, remblai transparent pour les débits de crue historiques.

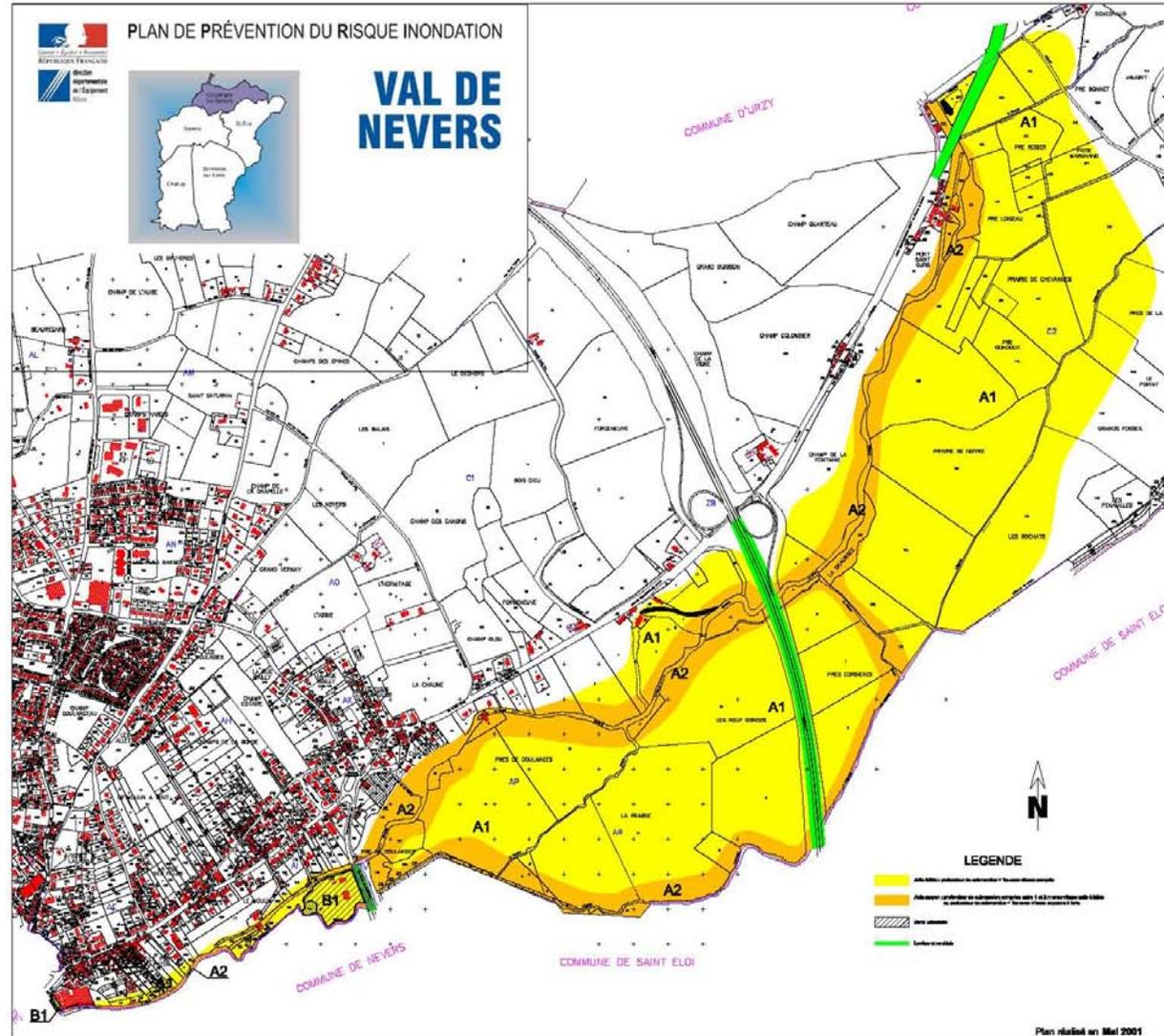
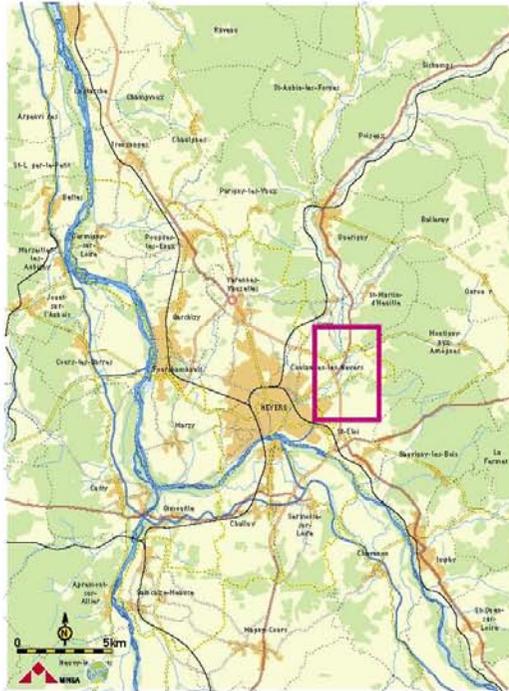
La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Etude EGRIAN - Diagnostic
 EGR_400_PREA0 - module 7 - PPRI Cristal - Novembre 2007
 Cécile Bouillet - Minea

Le PPRI de Coulanges-lès-Nevers



La menace d'inondation provient de la crue de Loire qui empêche l'écoulement de la Nièvre et de ses affluents.

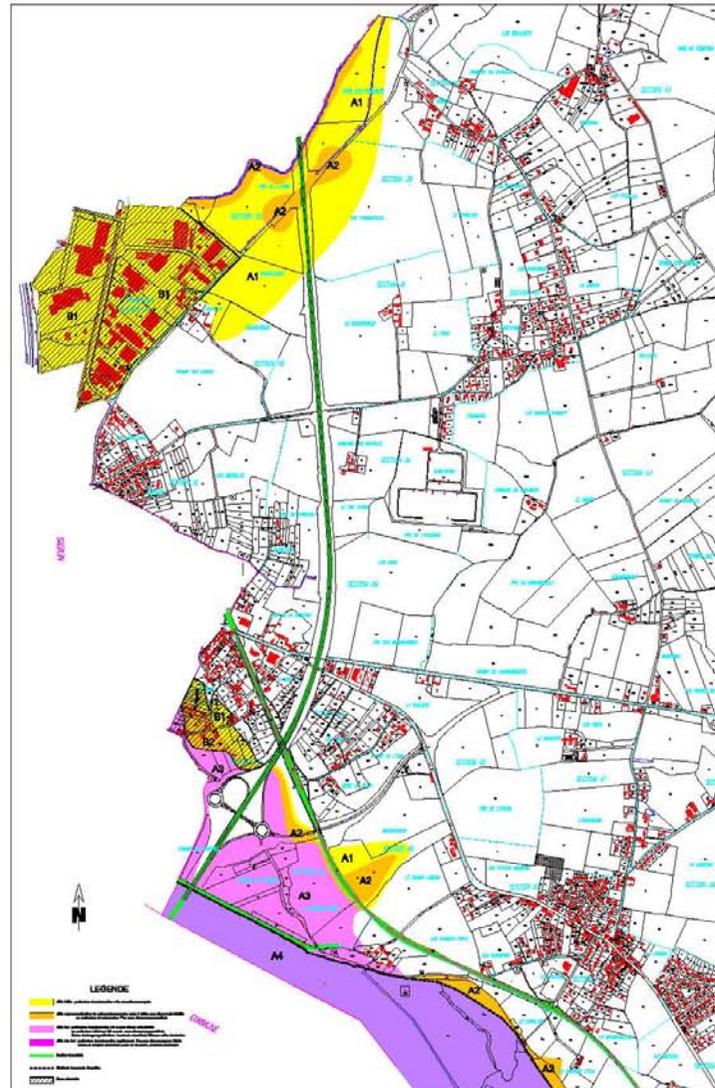
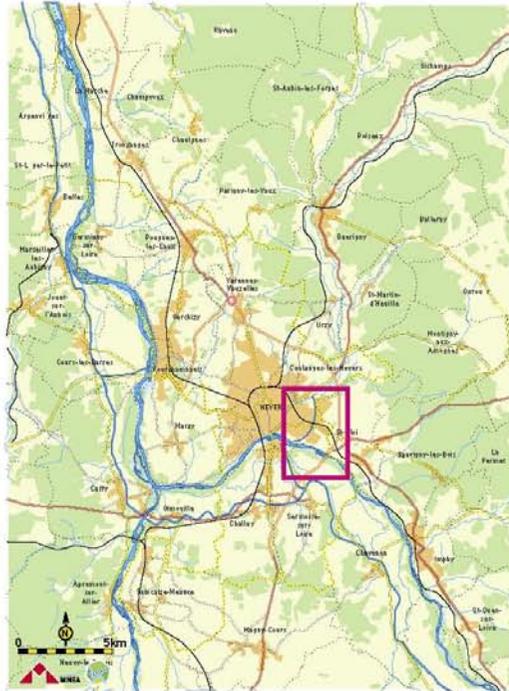
Cette dernière peut alors inonder ou déborder de son lit, indépendamment des crues de la Loire, comme lors de la montée des eaux suite à des orages.

La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Le PPRI de Saint-Eloi



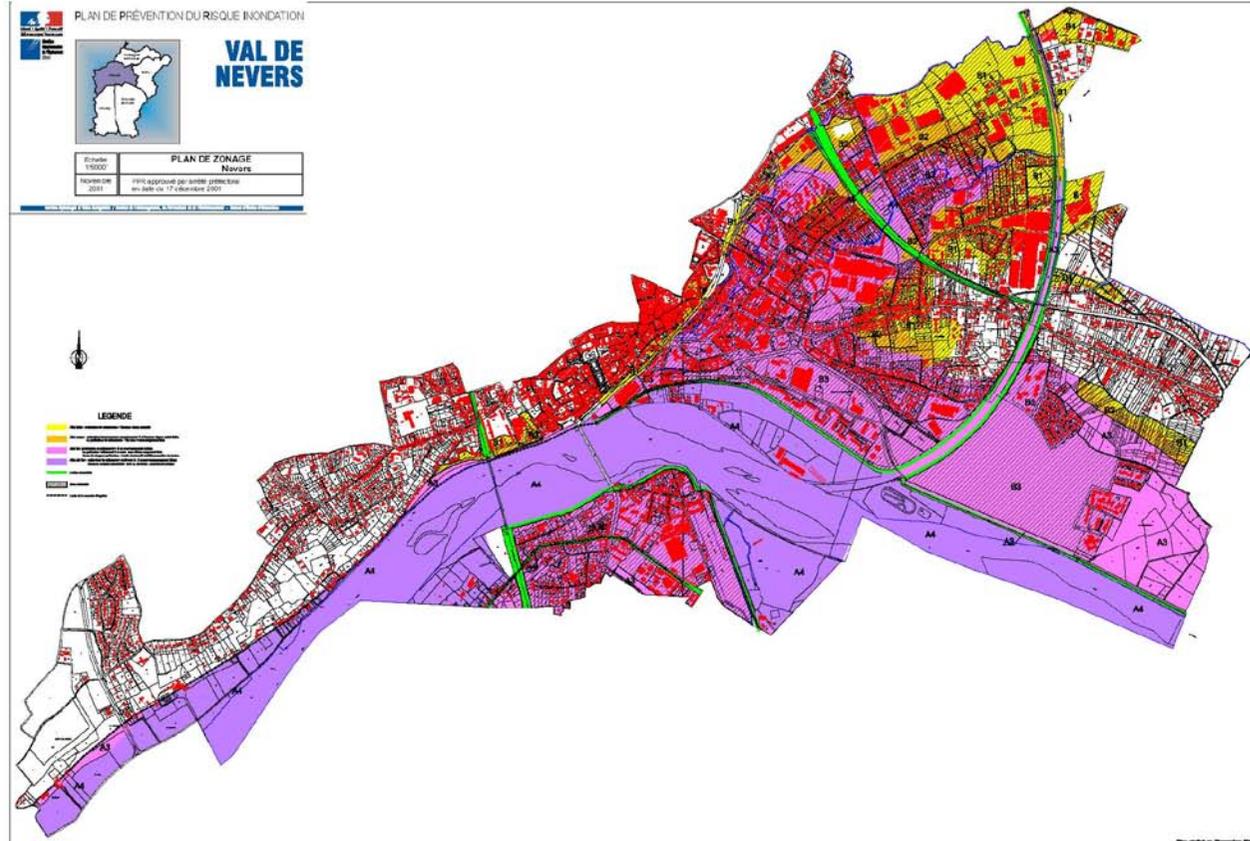
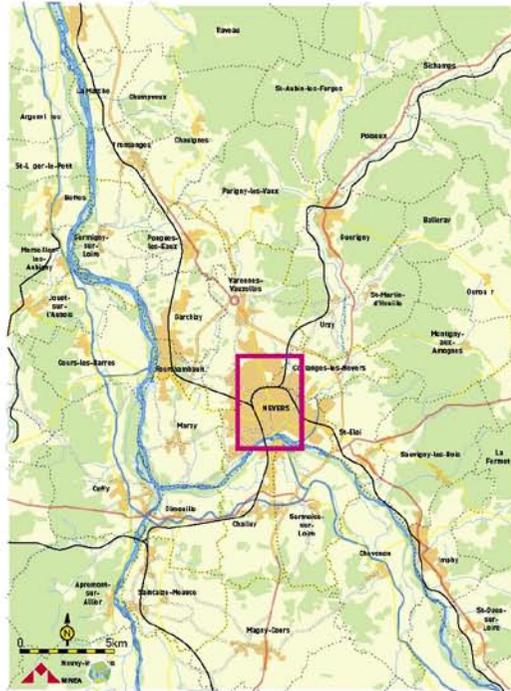
La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Etude EGRIAN - Diagnostic
EGR_400_PREAD- module 7 -PPRI Cristal - Novembre 2007
Cécile Bouillet - Minea

Le PPRI de Nevers



Le secteur inondable de la rive droite couvre une surface très importante des bas quartiers. Il s'étend vers l'ouest et se superpose pour partie sur le secteur inondable de la rivière de Nièvre.

Rive gauche de grands secteurs urbanisés en limite de Challuy et de Sermoise sur-Loire.

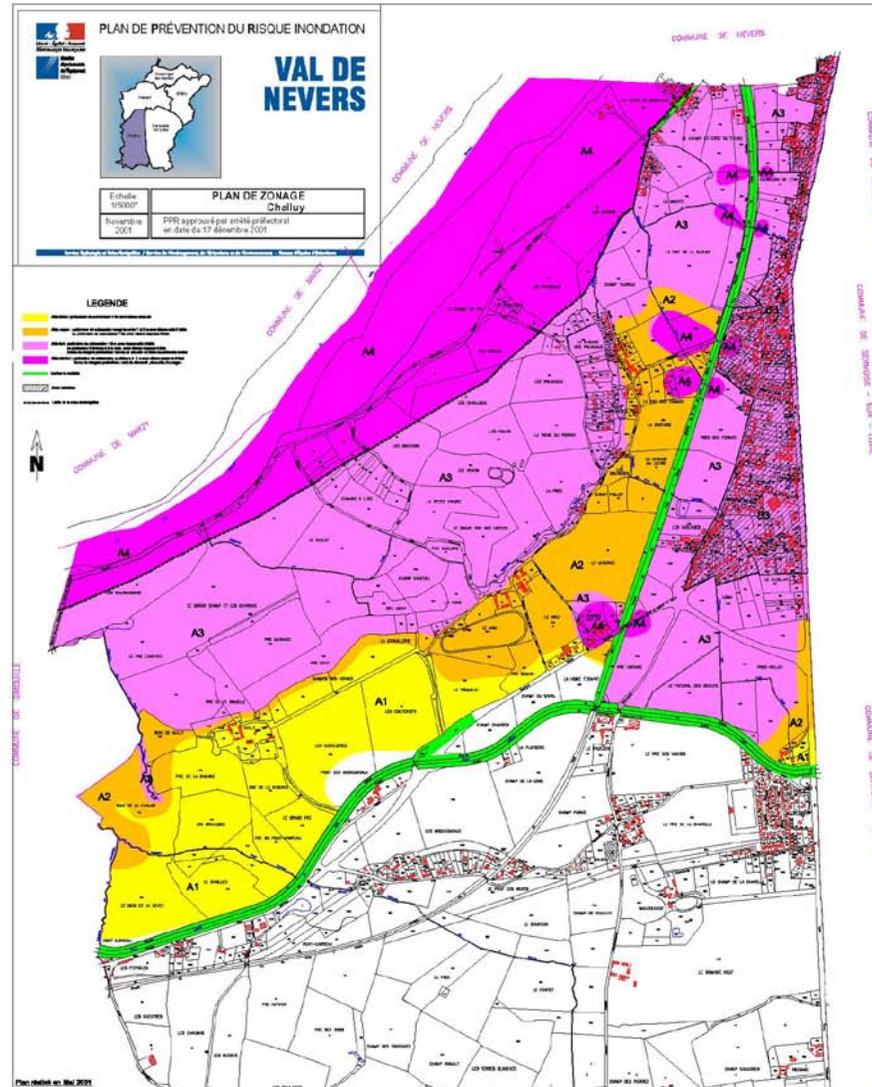
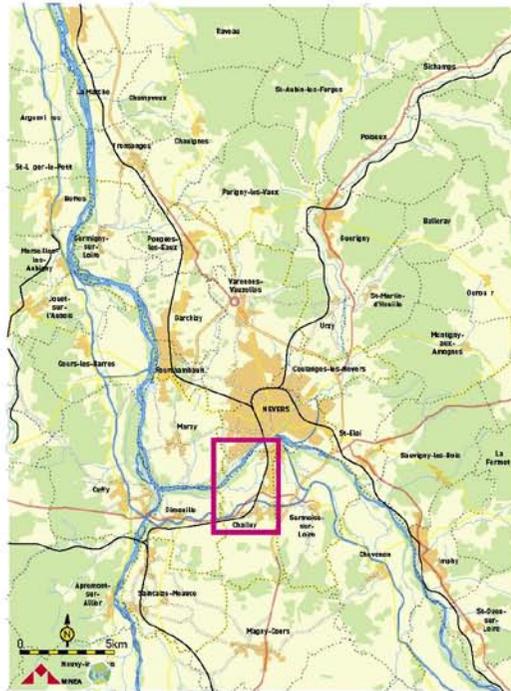
sont inondables avec des hauteurs d'eau importantes qui atteignent 4 m entre Saint Antoine et le pont de Loire.

La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Le PPRI de Challuy



La commune jumelle de Sermaise sur Loire et symétrique par rapport à la RN7, Challuy n'est pas protégée, le remblai de la voie ferrée Paris/ Clermont Ferrand est en effet traversé par une dizaine d'ouvertures. La limite de la zone inondable est le canal latéral.

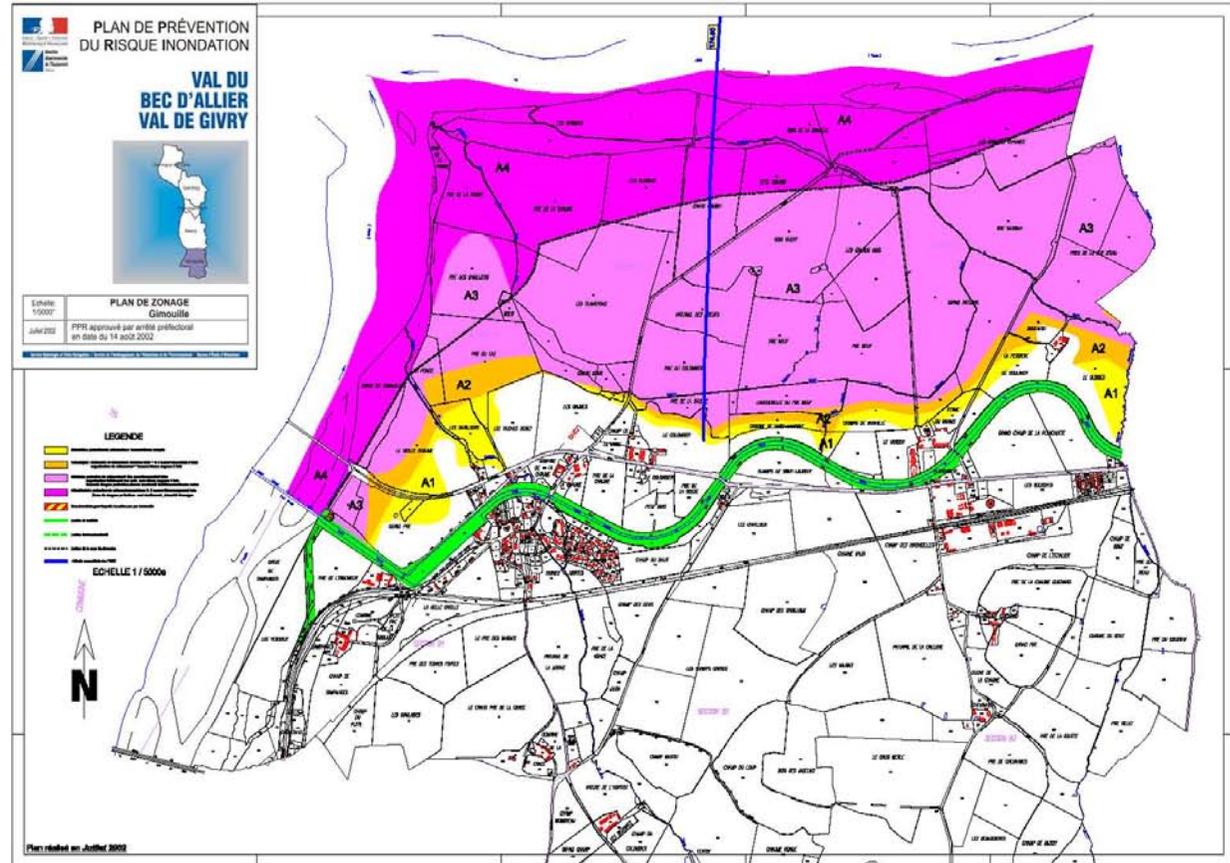
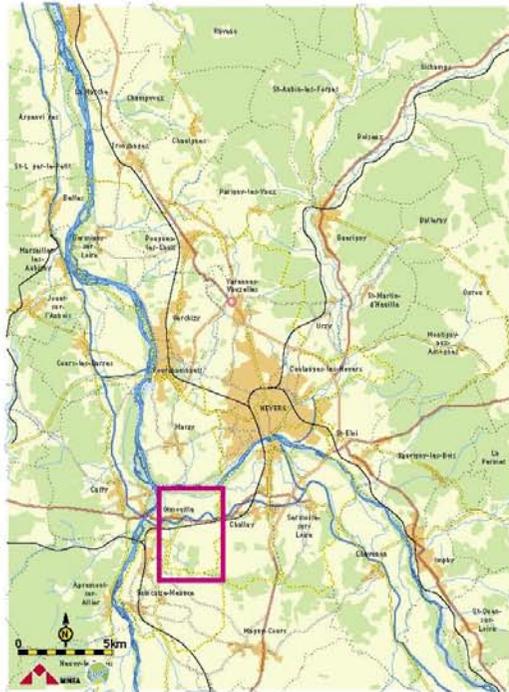
La commune de Challuy est dans le champ d'expansion de la Loire.

La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Le PPRI de Gimouille



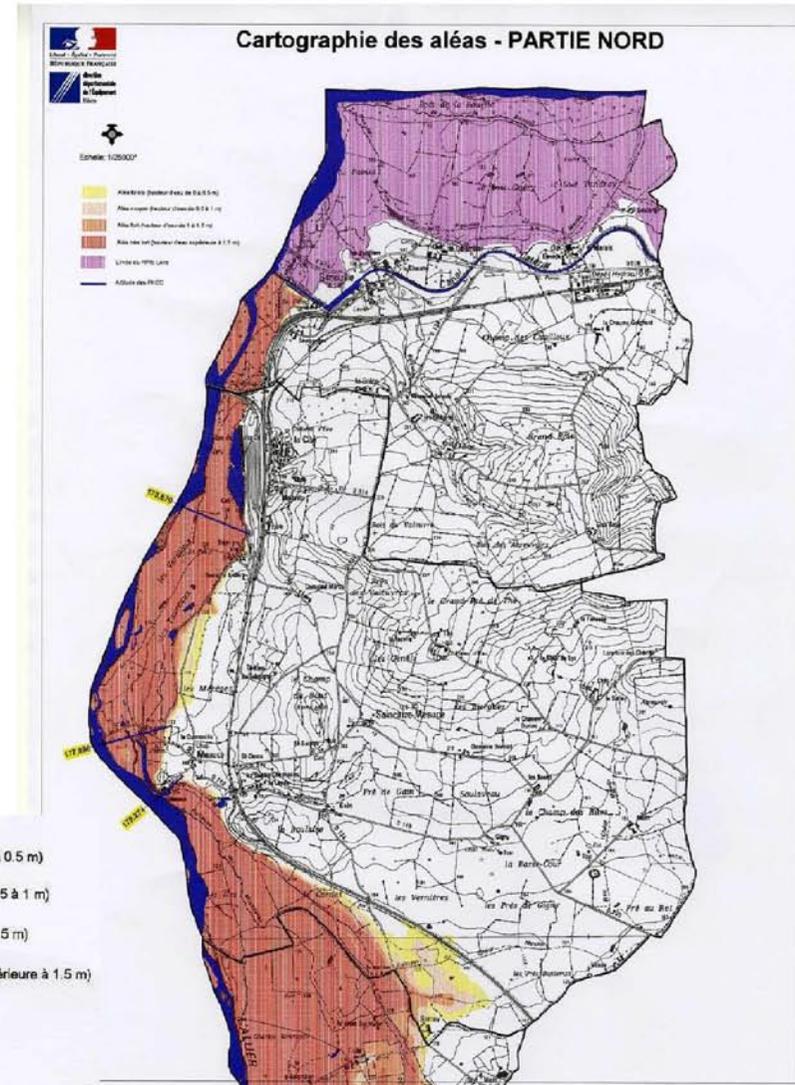
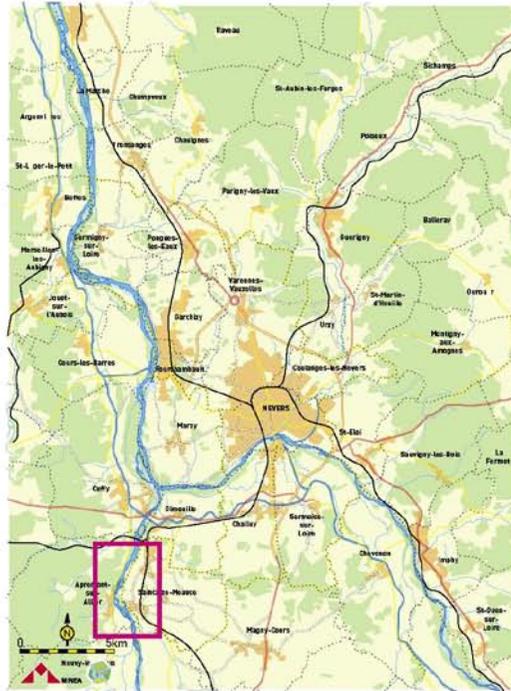
La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Etude EGRIAN - Diagnostic
 EGR_400_PREAD- module 7 -PPRI Cristal - Novembre 2007
 Cécile Bouillet - Minea

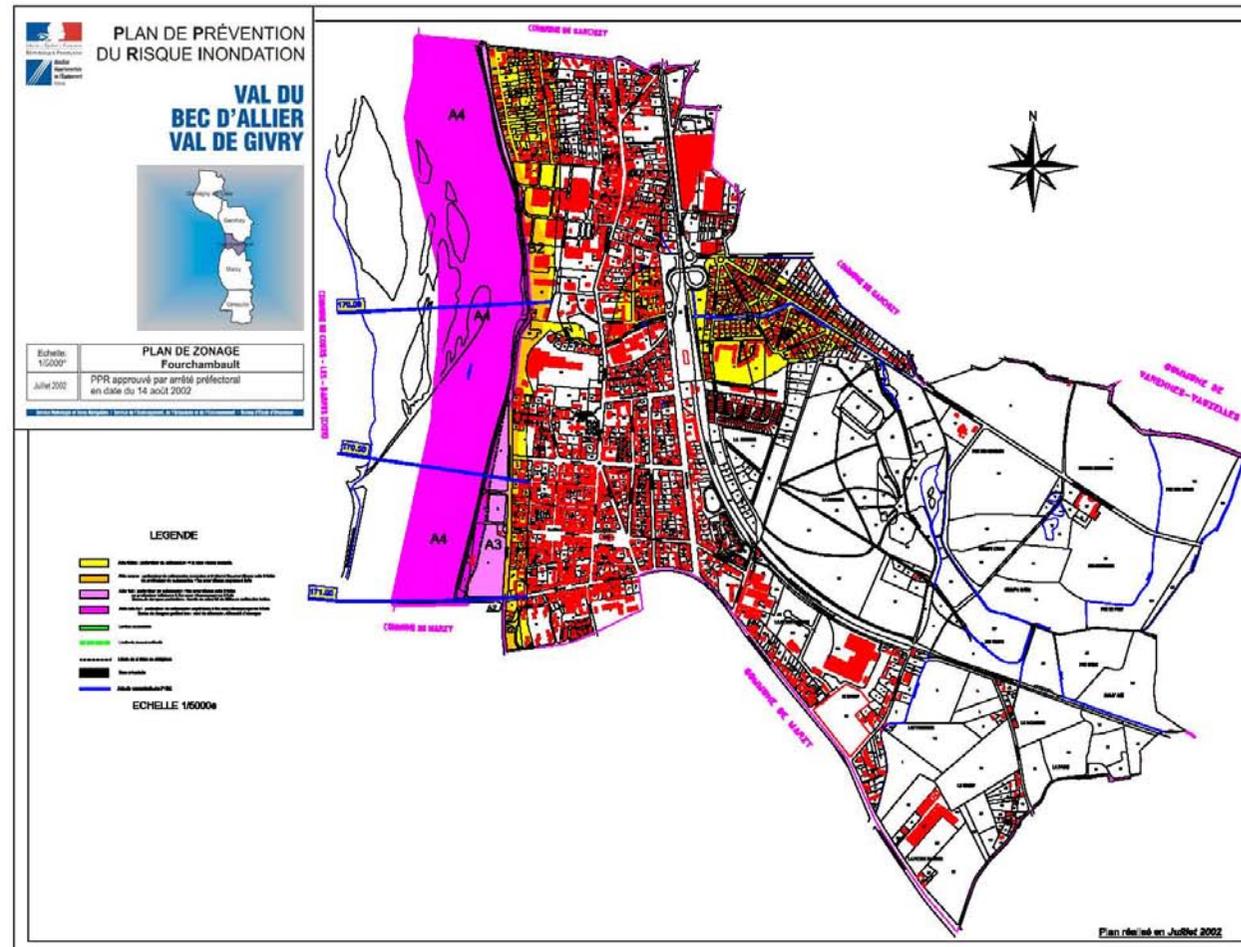
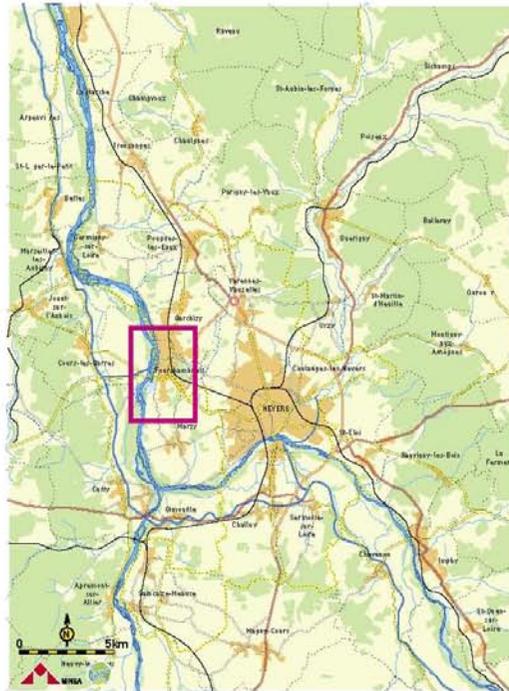
Le projet de PPRI sur Saincaize-Meauce



Le PPRI de l'Allier, dont dépend la commune de Saincaize-Meauce, n'est pas approuvé à ce jour.

-  Aléa faible (hauteur d'eau de 0 à 0.5 m)
-  Aléa moyen (hauteur d'eau de 0.5 à 1 m)
-  Aléa fort (hauteur d'eau de 1 à 1.5 m)
-  Aléa très fort (hauteur d'eau supérieure à 1.5 m)
-  Limite du PPRI Loire
-  Altitude des PHEC

Le PPRI de Fourchambault



La commune n'est pas épargnée des flots, la crue ne déborde que sur une faible largeur le long du fleuve en raison de la pente naturelle, mais le remous dû au rîot de Fourchambault pénètre profondément au cœur du centre-ville.

Les secteurs inondés sur Fourchambault sont des secteurs d'activités et des secteurs d'habitat.

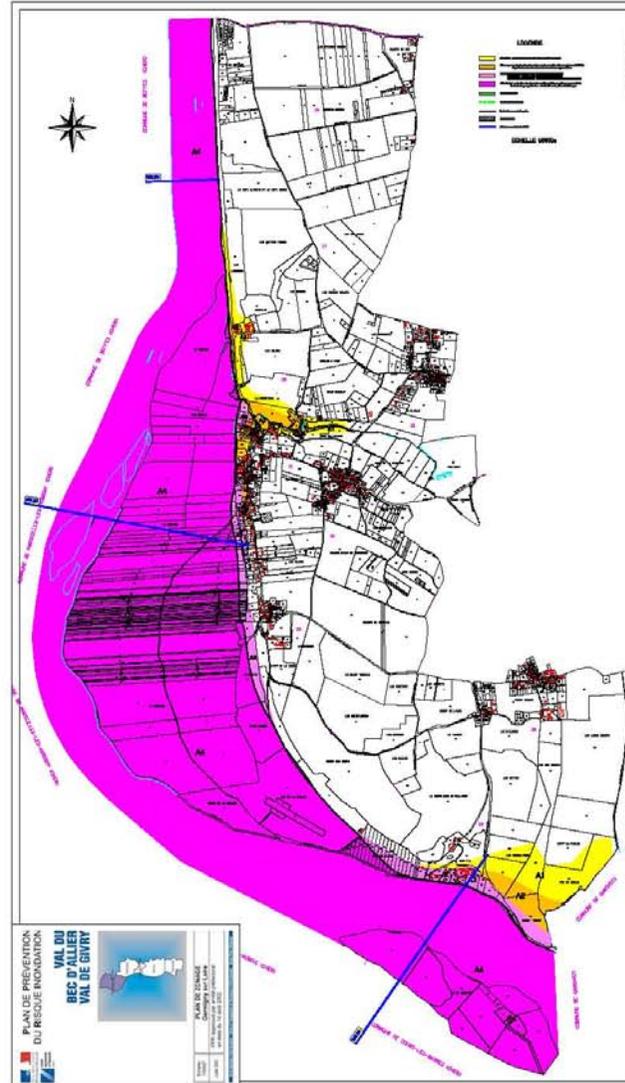
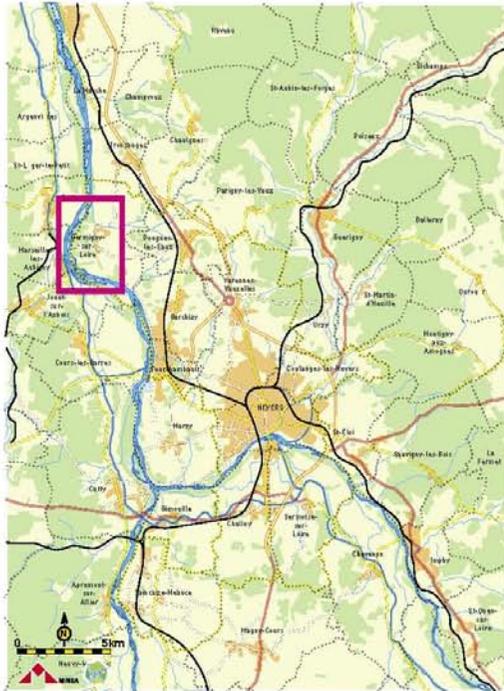
La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain



Etude EGRIAN - Diagnostic
 EGR_400_PREA0 - module 7 -PPRI Cristal - Novembre 2007
 Cécile Bouillet - Minea

Le PPRI de Germigny-sur-Loire



De par sa situation en hauteur, le Bourg de Germigny est à l'abri des inondations. Seule la Saulaie est inondable.

C'est un très bel espace de nature que les crues envahissent facilement. Les inondations couvrent ce site remarquable dont la configuration est proche de celle d'une île.

La zone A correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés

La zone B correspond aux secteurs déjà urbanisés ou de caractère urbain

